

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 1049

présenté par

M. Emmanuel Maquet, M. Sermier, M. Quentin, Mme Trastour-Isnart, M. Ramadier,
Mme Audibert, M. Perrut, Mme Marianne Dubois, Mme Corneloup, Mme Boëlle, M. Vialay,
M. Jean-Claude Bouchet, M. Parigi, Mme Genevard, Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras,
Mme Louwagie, M. Viala et M. Schellenberger

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 50, insérer l'article suivant:

Au plus tard le 31 décembre 2021, le Gouvernement remet au Parlement un rapport sur l'efficacité des outils fiscaux et réglementaires actuels pour lutter contre l'artificialisation des sols et sur l'opportunité de développer des dispositifs de compensation au niveau local.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose d'approfondir le débat sur les outils à mobiliser pour limiter l'artificialisation des terres.

En effet, les objectifs du gouvernement sont ambitieux : diviser par deux, dans les dix prochaines années, le rythme de l'artificialisation des sols par rapport aux dix dernières années.

Ainsi, cet amendement demande au gouvernement de publier une évaluation précise de la pertinence, du coût et de l'efficacité des différents types de mesures utilisées pour lutter contre l'artificialisation des sols.